

Les 12 mois
du 1/4 h

SÉCURITÉ



2026

MAI

Travail en hauteur

La chute ne prévient pas. Toi, si.

- ✓ Le travail en hauteur concerne toute activité réalisée sur une surface surélevée et pouvant exposer un travailleur à une chute, peu importe la hauteur.
- ✓ Les chutes de hauteur sont parmi les causes les plus graves d'accidents du travail.
- ✓ Le risque de chute de hauteur doit être évalué systématiquement par l'employeur dans son analyse des risques professionnels (DUERP).
- ✓ Selon l'activité ou les équipements nécessaires, une formation spécifique peut être requise (exemples : montage/démontage d'échafaudage, travaux sur corde).
- ✓ Les protections collectives et équipements adaptés doivent être utilisés, et l'usage d'échelles ou escabeaux comme poste de travail est limité aux situations exceptionnelles à faible risque et courte durée



Intérêt du ¼ sécurité / valeur ajoutée :

Le travail en hauteur est une source majeure d'accidents graves.

Le quart d'heure sécurité permet de sensibiliser les salariés aux risques et aux mesures de prévention adaptées.

- Près d'1 accident du travail sur 4 est lié à une chute
- Les chutes de hauteur représentent environ 20 % des décès liés aux accidents du travail
- Coût moyen d'un arrêt lié à une chute : 3700 €, et 4400 € pour une chute de hauteur
- Les chutes représentent 25 % des dépenses de la branche AT/MP

Animateur



Salarié

